

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2024 -

**DÉCISION N° 24 - 03 - 016**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 23 avril 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Président)

Excusée :

- Fabienne PERRIN (vice-présidente)

### **Décision 7 : L'avenant au marché de maintenance et d'évolution des applications SYAPE du SDIS de la Loire.**

Le SDIS de la Loire a lancé en octobre 2021 une consultation ayant pour objet la maintenance et l'évolution des applications SYAPE du SDIS de la Loire.

Au terme de cette procédure, la société CIRIL GROUP a été retenue. Depuis la notification du marché, la plate-forme SYAPE évolue afin d'être maintenue à jour techniquement et fonctionnellement.

Ces modifications résultent de l'évolution technique de la plate-forme et certains composants technologiques sont supprimés et remplacés par d'autres, au regard des mises à jour et préconisations fournies par la société CIRIL GROUP.

Dans ce cadre, les logiciels permettant de requêter évoluent, et les bordereaux des prix unitaires sont modifiés en conséquence. Ce sont ces modifications qui sont proposées dans le projet d'avenant :

↳ Service en moins-value : Il s'agit principalement de la suppression des 20 licences QlikView (logiciel permettant de développer et fournir rapidement des applications et des tableaux de bord d'analytique assistée interactifs).

↳ Service en plus-value : Il s'agit de nouvelles licences plus évoluées que les précédentes (Licences QlikSens OEM Professionnal, OEM Analyzer, OEM Analyzer capacity...).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 1 010,48 €, soit une augmentation de 3,84% du montant initial du marché qui sera après ce second avenant de 27 339,68 €.

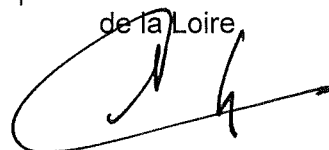
**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le projet d'avenant au marché de maintenance et d'évolution des applications SYAPE du SDIS de la Loire et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire,



Georges ZIEGLER